

COMMISSION RELATIONS INTERNATIONALES

DATE ET LIEU : JEUDI 08/02/2024
SALLE GUILLEMET DE 14H A 16H

PRESENT.E.S : LAURENCE ELLENA, PHILIPPE GROSOS, MARLENE BELLY, CLAIRE PORTAL, CELINE CAPILLON, SEVERINE LEMAITRE, ARMELLE JACQUEMOT

EXCUSE.E.S : ÉRIC PALAZZO, SARAH RALAMINA, NELLY GOUTAUDIER

AIDE COMPLEMENTAIRE A LA MOBILITE : EXAMENS DES DEMANDES

- **3 dossiers à examiner :**
 1. Marie FERRU
 2. Armelle JACQUEMOT
 3. Johann PETITJEAN

Il est précisé avant de procéder à l'examen des dossiers que la somme de 200 € maximum est accordée par demande en raison de la baisse du budget commission RI de 50%, soit 1000€ alloués pour l'année 2024.

Après un rappel des critères, délibération : l'aide complémentaire est accordée à l'unanimité pour les 3 dossiers.

MOBILITÉS SORTANTES ÉTUDIANTES EN DIRECTION DES UNIVERSITÉS CANNADIENNES : CLASSEMENT DES DEMANDES

Un classement des dossiers BCI est demandé pour les universités du Canada suivantes :

- Université du Québec Abitibi Témiscamingue
- Université du Québec à Outaouais

- Université de Sherbrooke
- Université de Laval

Il est demandé de présélectionner deux candidatures par université pour l'ensemble de la composante, puis ces deux candidatures seront transmises au SURIÉE. Les étudiants présélectionnés recevront un code pour déposer en ligne leur dossier qui seront étudiés par les universités d'accueil. Pour information, seul 2 candidatures seront retenues à l'échelle de toute l'UP.

La commission après délibération, présélectionne les candidatures suivantes :

LAVAL	SHERBROOKE	OUTAOUAIS
Audrey DURAND (L2 Géo) audrey.durand@etu.univ-poitiers.fr [année entière]	Margaux TURCAT (L1 Psycho) margaux.turcat@etu.univ-poitiers.fr [année entière]	Tom CHEMINET (L2 Socio) tom.cheminet@etu.univ-poitiers.fr [1er semestre]
Marie-Ange PERRY (L2 Musico) marieange-perry@yahoo.com [année entière]	Almaric QUICRAY (L3 Géo) quicrayamalric@gmail.com [année entière]	

POINT CATALOGUE DE COURS :

Actualisation en cours de l'édition 2024/25 :

Sur la base des modifications demandées par les départements :

1. Département de sociologie : suppression de 3 cours.
2. Département de musicologie : ajout d'1 cours de master en anglais mais manque le nombre d'ECTS
3. Département HAA : ajouts de cours de licence
4. Corrections demandées pour le master Mondes Médiévaux : n° UE

Décision de la Commission : pas d'acceptation de LA en mobilité entrante, si le LA ne comprend pas 30 ETCS de cours choisis sur le catalogue

Ajouts en introduction au catalogue (mobilités entrantes) :

1. Learning Agreement à 30 ECTS (licence et Master) : obligatoire, étudiants entrants comme étudiants sortants.
2. Au moins, 60% des cours choisis relèvent de la discipline de formation de l'étudiant.
3. Pas de cours en dehors du catalogue de cours.

4. FLE hors LA SHA
5. Niveau de langue exigé : B2 en Licence et C1 en Master.
6. Choix d'une mobilité d'une année ou d'un semestre. On s'en tient au LA de départ. Pas d'extension du premier semestre au second, une fois que l'étudiant est sur place. Il en sera de même pour les étudiants entrants et sortants. S'applique aux étudiants Erasmus et Conventions bilatérales.

Ajouts validés pour la prochaine mouture du catalogue.

POINT ERASMUS

Un rappel des décisions entérinées par la Commission pour les étudiants entrants et sortants est fait :

1. Learning Agreement à 30 ECTS (licence et master) : obligatoire pour les étudiants entrants et sortants.
2. 60% des cours choisis par les étudiants entrants relèvent de leur discipline de formation.
3. Rattrapage pour les étudiants en mobilité entrante avec des modalités adaptées.
4. Plus de mobilité sortante aux semestres impairs dans l'université dont le 1^{er} semestre empiète sur le second. Seuls les semestres pairs seront proposés.
5. Pas d'extension a posteriori du 1^{er} semestre au 2^{ème}. Idem entrants et sortants programmes d'échange.
6. FLE hors LA SHA.

Ces décisions prises en commission seront rappelées au prochain conseil d'UFR.

Ne pas oublier de transmettre les notes des étudiants en échange au service RIED.

Les départements choisissent leur dispositif de remontée de ces notes (via les référents RI, via les gestionnaires de diplômes...)

POINT ÉTUDES EN FRANCE

Dates de la campagne 2023/24 selon la circulaire du 29 septembre :

- **01/10/23** : ouverture de la procédure
- **15/12/23** : date limite de dépôt des dossiers à l'Espace Campus France

- **15/03/24** : date limite d'instruction des candidatures (entretiens et avis SCAC)
- **30/04/24** : dates limites des commissions pédagogiques établissements
- **31/05/24** : date limite de décision des étudiants

Candidatures EeF à ce jour :

- 3014 dossiers reçus.
- 774 avis défavorables SCAC.
- 463 avis favorables SCAC.
- 1777 dossiers en cours d'instruction.

Dates d'envoi des dossiers de candidature et de retour des décisions des jurys :

- Envoi des dossiers de candidature aux départements (licence et master) dès la clôture des candidatures le 15/03.
- Retour des décisions des jurys de sélection des départements au service RIED demandée impérativement pour le 07/04 au plus tard (soit trois semaines pour examiner les dossiers et une semaine au service RIED pour les traiter).

Deux chantiers en cours :

1. Pratiques de sélection des candidatures Études en France dans les départements. Un état des lieux dans les départements pour chaque niveau en Licence et en Master.
2. Définition du nombre d'étudiants Études en France dans les départements par année de Licence car pour les Masters cela est déjà inclus dans les CAL

Ces 2 chantiers doivent être terminés avant l'actualisation du catalogue des formations ouvertes pour SHA, aux étudiants EeF.

Tâches réalisées :

1. Les chiffres des candidatures Études en France pour les rentrées 2022/23 et 2023/24 ont été envoyés aux départements.
2. Les départements ont renseigné les tableaux envoyés par l'assesseure
3. Suite à leurs retours, l'assesseure a fait un récapitulatif des différentes pratiques et critères utilisés au sein des départements.

Au cours des échanges, la décision suivante est prise : les examens doivent être faits dans la même langue que celle du cours qui a été suivi. Se référer au niveau de français exigé dans la convention Erasmus signée avec l'université partenaire. On s'en tient à cette règle par souci d'équité.

Proposition de critères communs à tous les départements :

1. Examiner uniquement les dossiers avec avis SCAC positifs
2. Supprimer du catalogue des formations ouvertes aux étudiants EeF, les années de Licence et Master non ouvertes, en trop forte tension ou inadaptées au dispositif EeF (avec l'accord du directeur du département que les référents RI auront pris soin de recueillir)
3. Porter les critères de sélection propres à chaque département dans le catalogue des formations ouvertes au dispositif pour en informer les candidats.
4. Exiger un niveau de langue commun : B2 en Licence, C1 en Master et avoir une moyenne minimale à l'entrée.

Les membres de la commission vont consulter leurs départements respectifs sur cette proposition qui sera soumise à discussion, puis à un vote lors de la prochaine commission RI.

L'assesseure précise qu'il est possible aux départements de rajouter des critères communs.

INFORMATIONS DIVERSES

- Café des Associations organisé le 15/02 prochain.
- Visites de délégations étrangères :
 1. Ecole Normale Supérieure de l'Université d'état d'Haïti. En coopération depuis 2015 avec l'UP pour les filières de physique et maths. Ils souhaitent étendre cette coopération aux filières d'histoire, géo, philo et anthropologie
 2. L'Université de LVIV en Ukraine, dans le cadre du projet Erasmus EUNIVERSE obtenu par l'UP en 2023 (projet sur l'inclusion et les valeurs européennes à destination des étudiants internationaux), souhaite établir un contact avec les collègues de psycho dans le cadre d'un projet commun avec l'UP pour la réhabilitation des enfants ayant subi des traumatismes psychologiques suite à la guerre.
- Le recours sur la conversion de notes par une étudiante Erasmus a été débouté par l'UP.

- Prochaine commission RI avant le mois de mai à planifier.

QUESTIONS DIVERSES

Un membre de la commission pose la question des semestres dans le cadre d'Erasmus. Quand est-ce qu'ils commencent et se terminent car il est parfois compliqué de savoir s'ils correspondent aux nôtres.

L'assesseure répond que ces informations sont notifiées dans les accords Erasmus signés entre les universités. Sinon se rapprocher de Céline qui peut le vérifier

La question des notes pour les étudiants sortants est posée. Certains demandent leurs notes pour pouvoir postuler en Master. Quelle est la conduite à adopter ?

L'assesseure attire l'attention sur le fait que tant que le jury ne s'est pas prononcé, la note n'est pas définitive.

Il est convenu collégalement qu'il est possible de donner la note **mais oralement en précisant que cela est sous réserve de validation finale du jury.**

Pour les nouveaux accords-cadres : toute nouvelle demande est portée par l'enseignant demandeur qui s'occupe du processus.

Les conventions Erasmus n'ont pas toutes été renouvelées. Bien vérifier qu'elles l'ont été avant de valider le LA de l'étudiant sortant. Les conventions Erasmus sont valables 5 ans.